

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial du produit/désignation** Weller Pyropen Refill, 75 ml / 42g

**Désignation sur la plaquette de marquage/Nom commercial du produit**

**désignation sur la plaquette de marquage/Nom commercial du produit**

PYROPEN REFILL

**N° de l'article (utilisateur):** No. T005 16 160 99 / 49 [UFI: 5JK0-GOUS-500S-Q60P]

### Autres désignations

SDS-01

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

##### remarque

Brenngas / gaz combustible / gas combustibile

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Importateur/Représentant exclusif

Karl Ernst AG

Industriestrasse 3

Switzerland-8952 Schlieren

Téléphone: +41 44 271 15 85

E-mail: info@karlernstag.ch

Renseignement téléphone: office 7:30 - 17:00

www.karlernstag.ch

#### Fournisseur

Weller Tools GmbH

Carl-Benz-Strasse 2

Germany-74354 Besigheim

Téléphone: +49 7143 580-0

Télécopie: +49 7143 580-108

E-mail: info@weller-tools.com

Service responsable de l'information: environmental department

Renseignement téléphone: +49 7143 580-101

Renseignement fax: +49 7143 580-108

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse 145

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

#### Risques physiques

Flam. Gas 1A

#### consignes en cas de risques physiques

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

**Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage**

Labelling for content <125ml

#### Pictogrammes des risques



GHS02

#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

**Consignes en cas de risques physiques**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

## Conseils de prudence

### Informations générales:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

### Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition.  
Ne pas fumer.

### Réaction:

P377 Fuite de gaz inflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.

P381 En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.

### Conservation:

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

## Prescriptions particulières concernant l'emballage

Indications tactiles de danger (EN/ISO 11683).

## 2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1/3.2 Substances/Mélanges

#### Description

Gemisch / mélange / miscela

#### Composants dangereux

propane

>10 - <25 %

CAS 74-98-6

EC 200-827-9

INDEX 601-003-00-5

REACHNo 01-2119486944-21

Flam. Gas 1, H220

isobutane

>=25 - <=50 %

CAS 75-28-5

EC 200-857-2

INDEX 601-004-00-0

REACHNo 01-2119485395-27

Flam. Gas 1, H220

butane

>=50 - <=100 %

CAS 106-97-8

EC 203-448-7

INDEX 601-004-00-0

REACHNo 01-2119474691-32

Flam. Gas 1, H220

#### Indications diverses

Isobutane & Butane (<0.1% Butadien)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

en cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

#### après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

#### Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### Informations complémentaires

ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

## 5.1 Moyen d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre d'extinction  
mousse résistante à l'alcool  
Jet d'eau pulvérisée

### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

## 5.3 Conseils aux pompiers

### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

#### Procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Evacuer les personnes en lieu sûr.

#### Pour les secouristes

#### Protection individuelle

Utiliser une protection respiratoire adéquate

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune donnée disponible

### 6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

#### Précautions de manipulation

Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.

#### Mesures de lutte contre l'incendie

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Manipuler avec précaution - éviter coups, frottements et chocs.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conservé les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

#### Conseils pour le stockage en commun

#### Matières à éviter

Comburent

Ne pas stocker ensemble avec:

Agent oxydant

#### Classe de stockage

Emballages pour aérosol et BRIQUETS

#### Classe de stockage

2B

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Protéger contre:

Forte chaleur

Radiations UV/rayonnement solaire

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

n°CAS	Agent	LTV	STV	remarque
74-98-6	Propane	1800 mg/m <sup>3</sup> 1000 ppm	7200 mg/m <sup>3</sup> 4000 ppm	Switzerland
75-28-5	iso-Butane	1900 mg/m <sup>3</sup> 800 ppm		Switzerland
106-97-8	n-Butane	1900 mg/m <sup>3</sup> 800 ppm		Switzerland

LTV = valeur limite au poste de travail à long terme

STV = valeur limite au poste de travail à court terme

source: GESTIS International Limit Values (<http://limitvalue.ifa.dguv.de/>)

Procédé de surveillance ou d'observation.: GESTIS Analytical Methods (<http://amcaw.ifa.dguv.de/>)

### 8.2 Contrôle de l'exposition

#### Protection individuelle

#### Protection yeux/visage

#### remarque

Protection oculaire: non indispensable.

#### Protection de la peau

#### Matériau approprié:

NBR (Caoutchouc nitrile)

EN374

#### Caractéristiques exigées:

imperméable au gaz

**Temps de pénétration** >480 min

#### remarque

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

#### Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

ventilation insuffisante

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

#### remarque

Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### aspect

#### État physique

Gas:

gaz comprimé

#### Couleur

incolore

#### Odeur

SOUFRE

#### Seuil olfactif:

non déterminé

	paramètre	Méthode - source - remarque
	Point de fusion/point de congélation	non déterminé
	Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-44 °C
	inflammabilité	non déterminé
	Limite supérieure d'explosivité	10,9 Vol-%
	limite inférieure d'explosivité	1,5 Vol-%
	Point éclair (°C)	-97 °C

	paramètre	Méthode - source - remarque
Température d'auto-inflammabilité	365 °C	
Température de décomposition		non déterminé
pH		non déterminé
Viscosité, cinématique		non déterminé
Solubilité dans l'eau		insoluble Non miscible
Soluble (g/L) dans		non déterminé
Solubilité dans les corps gras		non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau		non déterminé
Pression de vapeur		non déterminé
Pression de vapeur		Druck / Pressure / Pression (20°C): 2 - 3,5 bar
Densité et densité relative	ca.0,56 g/cm <sup>3</sup>	Temperature 20 °C
Densité de vapeur relative		non déterminé
caractéristiques des particules		non déterminé

## 9.2 Autres informations

### Teneur en solvant

Valeur 0 %

#### remarque

VOC (EU) 100%

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

cette information n'est pas disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

cette information n'est pas disponible.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

cette information n'est pas disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Évitez les températures élevées ou la lumière directe du soleil. Pour plus d'informations sur un stockage conforme, se reporter à la rubrique 7.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

#### Données non-toxicologiques pour l'homme

##### remarque

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

#### Toxicité aiguë

##### Toxicité inhalatrice aiguë (gaz)

ingrédient butane

Toxicité inhalatrice aiguë (gaz) 658 mg/L

##### Dose efficace

CL50:

Temps d'exposition 4 h

##### Espèce:

Rat

ingrédient isobutane

Toxicité inhalatrice aiguë (gaz) >20 mg/L

## Dose efficace

CL50:

**Temps d'exposition** 4 h

## Espèce:

Rat

**ingrédient** propane

**Toxicité inhalatrice aiguë (gaz)** >20 mg/L

## Dose efficace

CL50:

**Temps d'exposition** 4 h

## Espèce:

Rat

**ingrédient** propane

**Toxicité inhalatrice aiguë (gaz)** 1443 mg/L

## Dose efficace

CL50:

**Temps d'exposition** 15 min

## Espèce:

Rat

## Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

### Evaluation résumée des propriétés CMR

cette information n'est pas disponible.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Estimation/classification

Aucune donnée disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Estimation/classification

cette information n'est pas disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Estimation/classification

cette information n'est pas disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

non applicable

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

### 12.7 Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### remarque

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Revaloriser en se conformant aux dispositions administratives.

### Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

#### Après utilisation conforme

**Code des déchets conditionnement** 160500

**déchets dangereux** Non

#### Désignation des déchets

gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut

**Code des déchets conditionnement** 160000

**déchets dangereux** Non

#### Désignation des déchets

DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE

**Code des déchets conditionnement** 160505

**déchets dangereux** Non

## Désignation des déchets

gaz en récipients à pression autres que ceux visés à la rubrique 16 05 04

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	2037	2037	2037
14.2 Désignation officielle pour le transport	RÉCIPIENTS DE FAIBLE CAPACITÉ CONTENANT DU GAZ	RECEPTACLES, SMALL, CONTAINING GAS	Receptacles, small, containing gas
14.3 Classe(s)	2	2.1	2.1
14.4 Groupe d'emballage			
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non applicable	non applicable	non applicable
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	non applicable	non applicable	non applicable

### Informations complémentaires - Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Étiquette de danger	2.1
Code de classification	5F
Quantité limitée (LQ)	1 L
code de restriction en tunnel	D
catégorie de transport	2

### remarque

Transport en tant que "quantité limitée" selon chapitre 3.4. ADR/RID

### Informations complémentaires - Transport maritime (IMDG)

Polluant marin	Non
Groupe de ségrégation	B / SW2 Clear of living quarters
remarque	EMS-No.: F-D,S-U

### Informations complémentaires - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Quantité limitée (LQ)	1
-----------------------	---

### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport maritime (IMDG)  
Limited Quantities (LQ) 120 ml

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

#### Autorisations et limites d'utilisation

#### Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

#### autres réglementations (UE)

#### Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

##### Catégories de danger

P2 Gaz inflammables

##### Substances dangereuses explicitement mentionnées

aucune/aucun

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site [www.euphrac.eu](http://www.euphrac.eu)

---

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Voir rubrique 2.1 (classification).

**Indications de changement**

\* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

**Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.